

**Administration Générale**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 15 Décembre 2025 à 18h**

N° 4

**OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE DEVOIEMENT DE RESEAU D'EAU POTABLE RUE DE CROWBOROUGH SUR LA COMMUNE DE MONTARGIS**

**Note de synthèse :**

Dans le cadre du projet de construction d'un pôle éducatif, en lieu et place de Centre des 4 saisons (Rue de Crowborough, parcelle n°AL0337), il y a nécessité de libérer l'emprise foncière concernée des réseaux existants. En effet, une canalisation du réseau d'eau doit être dévoyée, afin que les travaux de fondation du nouveau bâtiment puissent être faits, sans impacter le réseau.

Il est précisé que la canalisation d'eau fait partie du patrimoine de l'AME, il y a donc lieu de conclure une convention entre les deux collectivités, concernant les travaux relatifs au dévoiement de la canalisation d'eau potable de la parcelle n°AL0337.

La convention prévoit notamment que :

- Les travaux de dévoiement de la canalisation seront lancés par l'AME dès le début de l'année 2026 (afin de s'aligner sur le calendrier des travaux du pôle éducatif).
- La prise en charge du coût associé au dévoiement de la canalisation sera répartie à part égale entre la Commune de Montargis et l'Agglomération Montargoise, pour un montant total estimé à 88 556 € HT, soit 106 267,20 € TTC.
- Le groupement de commande constitué par la convention annexée a pour objectifs la réalisation du dévoiement de la canalisation d'eau concernée, la réalisation d'économies d'échelle par la mutualisation et le recours à un seul et même prestataire via un marché à bons de commande, et coordonner la prestation avec deux financeurs.

**Projet de délibération :**

**Vu** les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande publique ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'accord-cadre à bons de commande n°202340T intitulé « Travaux de renouvellement / extension de réseau d'eau potable » mis en œuvre par l'Agglomération Montargoise,

**Vu** le projet de convention du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

**Considérant** que la Commune de Montargis entreprend des travaux de construction d'un pôle éducatif, rue de Crowborough (parcelle AL0337), et que les travaux de fondation liés à ce projet impactent le réseau d'eau situé en dessous de cette parcelle,

**Considérant** ainsi qu'il y a lieu de procéder au dévoiement de la canalisation d'eau située sur la parcelle AL0337, afin que les travaux de fondation, puis de construction du futur pôle éducatif puissent se dérouler sans entrave,

**Considérant que** l'intégralité de la canalisation d'eau se situe sur le territoire de la Commune de Montargis, mais que la canalisation en elle-même relève du patrimoine de l'Agglomération Montargoise,

**Considérant ainsi** qu'il y a lieu de formaliser les relations entre les deux collectivités concernées, à savoir la Commune de Montargis, et l'Agglomération Montargoise, par la passation d'une convention de groupement de commandes pour les travaux de dévoiement de réseau d'eau potable rue Crowborough,

**Considérant** l'avis de la Commission Générale en date du 5 décembre 2025,

**Entendu** l'exposé du Maire ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

**APPROUVER** les termes de la convention de groupement de commandes pour les travaux de dévoiement de réseau d'eau potable rue Crowborough conclue entre l'Agglomération Montargoise et la Commune de Montargis

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération et tout document y afférant ;

**PRECISER** que la Commune de Montargis versera à l'Agglomération Montargoise 50% du coût total, constaté après achèvement des travaux, soit la somme estimée à un montant total de 44 278,00 HT €, soit 53 133,60 € TTC.

**INSCRIRE** au budget primitif 2026 les crédits correspondants.